

PHILIPPE DE COMMYNES, SEIGNEUR POITEVIN

Par M. Philippe Contamine



Détail du tombeau de Philippe de Commines (v. 1447-1511),
Calcaire polychrome, XVI^e s. Musée du Louvre, Paris.

Depuis les premières années et surtout depuis le milieu du XVI^e siècle, la renommée de Philippe de Commines n'a cessé d'être entretenue grâce aux éditions successives de ses célèbres *Mémoires*¹, grâce à des travaux de critique littéraire portant sur cet ouvrage et aussi, essentiellement à partir du milieu du XIX^e siècle, grâce à des recherches historiques qui, directement ou indirectement, ont visé et visent à mettre en lumière sa vie privée et plus encore son action publique au service successif de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, jusqu'en 1472, de Louis XI, de 1472 à 1483, et, de façon sensiblement plus discontinue, de Charles VIII (1483-1498) et de Louis XII, à partir de 1498. Régulièrement, des travaux importants paraissent à son sujet ; pour n'en citer que deux d'entre eux, Jean Dufournet, professeur émérite à l'université de Paris III, est l'auteur entre autres, d'un monumental *Philippe de Commines et la destruction d'un mythe*², et Joel Blanchard, professeur à

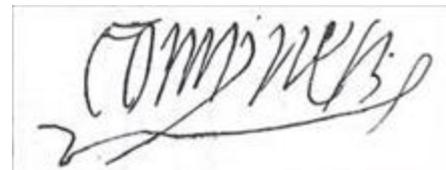
¹ Je me permets ici de renvoyer à l'édition que j'ai procurée des livres I à VI des *Mémoires* dans la collection « les acteurs de l'histoire », dirigée par Georges Duby (Paris, Imprimerie nationale, 1994)

² Paris, 1966

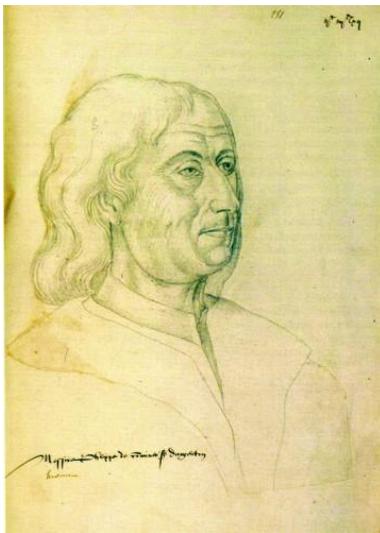
l'université du Maine, vient de publier son très substantiel *Commynes l'Européen. L'Invention du politique*³.

Commynes fut un témoin et un acteur, un esprit curieux, averti, aigu, doté de compétences multiples. Son œuvre unique ne peut se comprendre sans la connaissance des grandes étapes de sa vie. Il raconte de préférence ce qu'il a vu. Il se veut lucide et critique, démystificateur et ironique, mais non pas franchement cynique. Un « Machiavel en douceur », a de lui dit Sainte-Beuve : soit mais Commynes est aussi un moraliste chrétien. On trouve dans ses *Mémoires* des récits, fort bien tournés, non dénués d'humour et même plus rarement, d'émotion, et aussi des réflexions à l'usage principalement des hommes de pouvoir et même humaine. Sa langue directe et souple est forte et drue, certes désormais un peu difficile à comprendre mais en fin de compte relativement accessible avec un peu d'attention et un bon glossaire. Le lecteur actuel se trouve en tout cas récompensé de son effort.

Nous n'avons pas le manuscrit autographe des *Mémoires* (même si nous possédons maints spécimens de son écriture et de sa signature), et nous ne savons pas les conditions de la diffusion de son œuvre de son vivant, une œuvre qui couvre les années 1464-1498 et qui fut composée par étapes à partir de 1488. Il existe de cette œuvre quelques manuscrits datant des premières décennies du XVI^e puis il y eut des éditions imprimées, les traductions en toutes langues, latine, allemande, anglaise, espagnole, portugaise... On a dit, non sans quelque exagération : « Après les Saintes écritures, les *Mémoires* de Philippe de Commynes ont été un des ouvrages les plus souvent imprimés ». Il est possible que de son vivant même (il est mort en 1511) tout ou une partie de ses *Mémoires* ait circulé dans le cercle de ses amis et familiers, mais il y avait là un certain risque car il ne s'y montre pas uniformément élogieux pour les puissants qu'il évoque or certains d'entre eux (et notamment Louis XII) étaient toujours en vie. Les *Mémoires* se présentent comme une œuvre de circonstance puisqu'il s'agit d'abord de fournir des renseignements à Angelo Cato, archevêque de Vienne, humaniste et astrologue, qui entendait écrire en latin une vie de Louis XI. On imaginerait volontiers le rôle joué par la veuve de Commynes en vue de livrer au public l'œuvre d'un mari qu'elle admirait semble-t-il beaucoup.



Signature de Philippe de Commynes



Tels qu'ils nous sont parvenus, les *Mémoires* se composent de huit livres, les six premiers couvrant le règne de Louis XI, entre 1464 - 1465 (dans 3 ou 4 ans après les débuts de ce règne) et 1483, les deux derniers consacrés avant tout aux rapports entre Charles VIII et l'Italie - ce qu'on appelle le voyage de Naples. L'objet principal mais non unique des six premiers livres est la lutte entre France et Bourgogne, entre Louis XI et Charles le Téméraire, lutte qui se terminera en 1477 par la mortelle défaite de ce dernier sous les murs de Nancy.

Philippe de Commynes : détail provenant du Recueil d'Arras, Bibliothèque municipale d'Arras

³ Paris, Genève, 1996

Louis XI triomphait : il put alors récupérer une partie notable des domaines de la maison de Bourgogne.

Selon Jean Sleidan, qui écrivit en latin une vie de Commynes publiée à Strasbourg en 1548 et qui fut renseigné par un certain Mathieu d'Arras, précepteur du petit-fils de Commynes, celui-ci est un Flamand de bonne naissance, « beau personnage et de haute stature », connaissant l'art de la guerre et celui de la diplomatie, familier - et pour cause - de la vie des cours, un polyglotte pratiquant l'anglais, l'espagnol, l'italien, sans qu'il ait été véritablement un lettré (il ne devait avoir qu'une teinture de latin), un esprit à la curiosité toujours en éveil, doué d'une excellente mémoire et capable, comme plus tard Napoléon, de dicter plusieurs lettres à quatre secrétaires à la fois. Au temps de sa prospérité, il avait toujours cette sentence contre les gentilhommes fainéants : « Celui qui ne travaille point, qu'il ne mange point »⁴. Par la suite, dans l'adversité, il adopta cette autre devise : « je suis venu à la grande mer et la tempête m'a noyé »⁵.



Philippe de Commynes dictant ses mémoires, Frontispice des Chroniques du temps du roi Louis XI, de Philippe de Commynes. Détail © Musée Dobrée - Nantes

Philippe de Commynes naquit au château de Renescure⁶ en Flandre en 1447 ou peut-être un peu plus tôt. Sa famille originaire d'Ypres, était d'origine à la fois nobiliaire et patricienne. Mais surtout ses ancêtres apparaissent comme étroitement liés à la maison de Bourgogne, dont ils furent pour la plupart les serviteurs attitrés. Commynes reçut l'éducation d'un futur chevalier et d'un futur courtisan. Il était le filleul de Philippe Le Bon, duc de Bourgogne. Tôt orphelin, il jouit d'un héritage comparativement médiocre : il dut en souffrir car il aimait l'argent, la vie large.

Sa voie était toute tracée : entrer au service du prince, en l'occurrence le fils de Philippe Le Bon, Charles, comte du Charolais, futur Charles le Téméraire. Il dut lui prêter serment comme l'un quelconque des officiers de son hôtel. 1465 fut l'année de la guerre dite du Bien Public, entre Louis XI, sur la défensive, et une redoutable coalition de princes parmi lesquels le comte de Charolais. Commynes, alors âgé de 18-19 ans, y fit ses premières armes, avec courage et compétence.

Nous le retrouvons en 1468 lors de la fameuse entrevue de Péronne entre le roi de France et Charles, devenu depuis l'année précédente duc de Bourgogne. Suite au soulèvement des Liégeois, à l'instigation, pensait-il de Louis XI, Charles entra dans une violente colère et envisagea, peut-on croire, de faire un mauvais sort au roi, devenu

⁴ Saint-Paul, deuxième épître aux Thessaloniciens, 3, 10, : « Si quis non vult operari, nec manduce ».

⁵ Ps, 68,3, : « Veni in altitudinem maris et tempestas demersit me ».

⁶ Il devait en devenir le seigneur : c'est le titre que lui attribue Louis XI, avant qu'il ne devienne seigneur d'Argenton.

pratiquement son prisonnier. C'est alors que Commynes s'efforça de rassurer Louis XI et de calmer le courroux de son maître. Toute sa vie Louis XI pensa que Commynes lui avait sauvé la mise, sinon la vie. « Estant à Péronne et au voyage de Liège (...), par les bons advertissements et autres services qui nous fit (...) en nostre grande et exptreme nécessité (...) (il) fut cause et moyen principal de la salvacion de nostre personne ». Lors d'un procès au Parlement de Paris, son avocat rappela pour sa défense qu'il avait « délivré le roy des mains de ses ennemis, qui est chose salutaire pour toute la chose publique ». Plus tard, il arriva que, dans un autre procès, on mît en doute l'action de Commynes. Dans une pièce du charrier de Thouars intitulée « salvacion pour noble et puissant seigneur Loys de La Trémoille, vicomte de Thouars, demandeur, contre messire Philippe de Commynes, seigneur d'Argenton, déffendeur », ce dernier est accusé d'avoir, à Péronne, volontairement induit le roi en erreur sur les intentions du Téméraire à son égard en vue d'obtenir sa faveur : « Item, mais bien pourroit estre que pour ce qu'il savoit et congnoissoit que le dit feu roy estoit legier à croire nouvelles et legier à faire grans dons a ceulx qui lui faisoient rapports, faulx ou véritables, luy rapporta que le duc Charles de Bourgoigne avait délibéré ou mis en délibération se il retiendroit dedans Péronne iceluy feu roy ou se il luy feroit quelque desplaisir à la personne, mais oncques le dit feu duc de Bourgoigne n'y avoit pensé et n'auroit fait le dit défendeur ledit rapport que pour cuider avoir des dons d'iceluy roy comme *in rei veritate* il eut tels et si grants que tout le pays du Poictou ».

« Tout le pays de Poitou » : la formule est à retenir, même si elle est manifestement exagérée.

On n'est pas forcé de croire à cet argument d'avocat. Il est sûr du moins que, dès cette époque, Commynes fut en rapport personnel avec le roi. Louis XI dut lui faire des promesses. Assez tôt notre mémorialiste dut envisager de changer de camp. Il s'y décida en 1472, dans la nuit du 7 au 8 août, après qu'il eut pris conscience de la brutalité, de la cruauté et de l'insatiable ambition du duc Charles. Le voilà donc parjure. Colère du duc qui confisque aussitôt tous ses biens comme « rendu fugitif au party a nous contraire ». Commynes vint trouver directement Louis XI aux Ponts-de-Cé. On peut certes parler de défection et de trahison, en notant toutefois que : premièrement, à cette époque le duc Charles était en bonne posture, nul ne savait nullement comment tout cela tournerait, il y avait donc une certaine détermination, une certaine lucidité, un certain courage dans le choix de Commynes ; deuxièmement, juridiquement il était bien le vassal et le serviteur du duc mais son suzerain seigneur, c'était incontestablement le roi de France, puisque la Flandre faisait à cette époque partie du royaume. Pour Commynes, nul besoin de lettres de naturalité. Il n'empêche que pendant longtemps, il fut considéré dans la « France royale » quasiment comme un étranger.

Louis XI réserva un accueil royal à ce voyageur sans bagage, dont il espérait beaucoup, en dépit de son jeune âge et de son expérience forcément limitée. Peut-être le roi était-il sensible à sa parfaite connaissance de la psychologie de son principal adversaire. Commynes reçut une très belle pension, il fut fait conseiller et chambellan par une lettre du 28 octobre 1472 dans laquelle le roi fait état de la « grant et ferme loyauté et la singulière amour et affection qu'il a eue et a envers nous et soit dès son jeune âge disposé à nous aymer, honorer, obéyr et servir comme bon, vray et loyal sujet doit son souverain seigneur ». Suite aux « troubles et divisions qui ont esté en tous les lieux où il a conversé », il a abandonné « le pays de sa nativité, lequel, combien qu'il soit en nostre royaume, est à présent occuppé et

sous la puissance d'aucuns de nos rebelles et désobéissants »⁷. Il a de la sorte perdu tous ses biens. Il sert à « présent continuellement a l'entour de nostre personne au faict de nos guerres et autrement en plusieurs manières en très grant cure, loyauté et diligence ».

Nous ne suivrons pas Commynes tout au long de sa carrière ultérieure. Disons seulement que jusqu'à la mort de Louis XI en 1483 il fut l'un des grands conseillers du roi et parfois même (ainsi en 1476) le principal. Très souvent, il s'est entretenu régulièrement avec lui, dans l'intimité, il l'a reçu chez lui, notamment dans son château d'Argenton. Des textes disent qu'il avait alors « grande autorité » auprès du roi, qu'il était « comme roi ».

Au terme de longues années de maladie et d'angoisse, Louis XI, le roi mal-aimé, surtout des grands, finit par disparaître. Le risque était énorme pour Commynes : être victime dans ses biens mais aussi dans sa personne de l'inévitable réaction devant suivre ce règne réputé tyrannique, Commynes pensa trouver le salut en se rangeant dans le parti de Louis d'Orléans, beau-frère du nouveau roi, Charles VIII. Il trempa dans ce qu'on appelle la Guerre folle. Mais il avait fait le mauvais choix. Les comploteurs furent vaincus. Considéré comme mutin, il fut incarcéré de janvier à juillet 1487 dans le sombre donjon de Loches, enfermé dans une cage de fer et de bois avec des lourdes « fillettes » aux pieds. Puis le courroux royal s'apaisa, des amis intervinrent, il fut transféré à Paris, dans l'une des tours du palais de la Cité. Un chapelain put s'entretenir régulièrement avec lui, sous surveillance. Traité en factieux, accusé de « mauvaïses et damnees entreprinses, conspirations et machinations illicites contre le roy et son auctorité », il fut finalement condamné le 24 mai 1489 : assignation à résidence pour dix ans, confiscation du quart de ses biens au profit du roi. Alors il entreprit la rédaction de ses *Mémoires* et connut une possible conversion intérieure. Il offrit ses chaînes en ex-voto avec l'église Notre-Dame-la-Ronde près de Dreux. Puis il reçut l'autorisation à reparaître à la cour (janvier 1491). Il tenta de récupérer sa pension. Charles VIII ne refusa plus d'utiliser ses rares compétences : il fit œuvre de diplomate en Italie, et notamment à Florence et à Venise. Aux côtés du roi, il fit preuve de courage lors de la bataille de Fornoue en 1495.

Mais Charles VIII mourut de façon inopinée en 1498. Commynes se trouvait alors dans son château d'Argenton. Il se précipita à Amboise pour saluer le nouveau roi, Louis XII, son ancien complice. Mais il fut reçu très froidement. Sur divers points, ses idées s'opposaient à celles du roi. Il réapparut en 1505, grâce à l'appui, semble-t-il de la reine Anne. A la cour, il comptait beaucoup d'ennemis, à côté de quelques amis. Il est signalé de nouveau comme conseiller et chambellan ordinaire, avec pension (ce qui ne gêne rien), à la fin de 1505 : « considérant et ayant égard aux grans, vertueux, louables et très recommandables services que nostre ami et féal conseiller Philippe de Commynes, seigneur d'Argenton, a faits tant à nos prédécesseurs roys de France en plusieurs grandes charges et éstats que a eu près et alentour de leurs personnes et autrement que à nous consécutivement depuis nostre advènement à la couronne ou et s'est toujours si vertueusement et loyalement acquitté qu'il en est digne de singulière louange et recommandation ». Il accompagna Louis XII en Italie et mourut en son château d'Argenton en 1511.

Les circonstances expliquent prioritairement l'implantation de Commynes en Poitou : on peut penser malgré tout que le mémorialiste et Louis XI tombèrent d'accord pour une

⁷ Louis XI ne daigne même pas les nommer.

installation à la fois éloignée de la frontière avec les domaines bourguignons et proche des lieux habituels où résidait le roi, puisque celui-ci souhaitait le consulter régulièrement et, pour ainsi dire, l'avoir sous la main. Peut-être aussi Louis XI cherchait-il à contrecarrer l'influence des La Trémoille en Poitou.

Il fut un temps capitaine de Poitiers et de Chinon et surtout Sénéchal de Poitou, de 1476 à 1485. Il perdit cet office lors de sa disgrâce et tenta en vain de le récupérer en intentant un procès (car Commynes *volens nolens* plaida beaucoup) à son successeur, André de Vivonne. En tant que Sénéchal de Poitou, il exerçait à l'évidence une grande autorité dans cette vaste circonscription administrative, à des fins publiques puisqu'il y représentait le roi et aussi, sans doute, privées. Non seulement Louis XI lui procura, avec la libéralité dont il était coutumier envers ceux qui avaient l'heur de lui plaire et dont il pensait qu'ils pourraient lui être utiles, des gages, des pensions⁸ et autres bienfaits, à titre régulier ou exceptionnel, mais encore ce fut grâce à son intervention directe ou indirecte, que Commynes acquit une assise foncière, seigneuriale et féodale en Poitou.

Quelques années plus tôt, pour forfaiture, Charles VII avait confisqué les biens d'un puissant seigneur de la région, Louis d'Amboise. Louis XI, qui s'était gardé de les restituer, les donna en partie à Commynes par un acte d'octobre 1472. Or, la plupart de ces biens se trouvaient en Poitou :

- Pièce maîtresse du dispositif, la seigneurie ou principauté de Talmont⁹;
- Les baronnies, châteaux et châtellenies, terres et seigneuries d'Olonne¹⁰, Curzon de La Chaume¹¹, châteaugautier¹², « Bran¹³ » et Brandois¹⁴.

Pour toutes ces terres, Commynes doit prêter un seul hommage au roi, lequel se réservait seulement, de façon classique, le ressort et la souveraineté, la foi et l'hommage¹⁵.

Du coup, Commynes devint seigneur des Sables-d'Olonne, ville et port. La place fut alors fortifiée, grâce à des dons et des concessions du roi, des privilèges et des libertés furent accordés aux habitants. Commynes espérait y attirer plus qu'auparavant des marchands étrangers¹⁶.

⁸ Ainsi dans une lettre du 28 décembre 1472, Louis XI accorda à Commynes une pension de 6 000 livres tournois, avec les assignations suivantes : 1 000 livres tournois sur les assises, huitième et équivalent des aides de la ville et élections de Chinon ; 1 000 livres tournois sur le revenu du grenier à sel établi à Chinon ; 4 000 livres tournois sur les taxes levées sur tous les muids de sel passant la Loire aux Ponts-de-Cé.

⁹ Aujourd'hui Talmont-Saint-Hilaire, Vendée, arrondissement des Sables d'Olonne

¹⁰ Aujourd'hui Olonne-sur-Mer, arrondissement des Sables d'Olonne

¹¹ Faubourg actuel des Sables-d'Olonne

¹² Commune de Grosbreuil, Vendée, arrondissement des Sables d'Olonne

¹³ Aujourd'hui Saint-Nicolas-de-Brem.

¹⁴ Commune de Saint-Nicolas-de-Brem

¹⁵ G. Barbaud, « Notice sur Philippe de Commynes et la principauté de Talmont », *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1900 p. 49-65

¹⁶ Le roi accordait pour les fortifications des Sables 5 000 livres tournois, à raison de 1 000 livres tournois par an.

Des biens de Louis d'Amboise, Commynes reçut aussi la seigneurie de Berrie¹⁷. Pour cette seigneurie, il aurait dû prêter hommage au duc d'Anjou, c'est-à-dire, en l'occurrence, au roi René, mais celui-ci jugea plus politique de l'en dispenser.



Château de Berrie,
département de la Vienne.

De ces dons, Commynes jouit sans contestation jusqu'à la fin du règne de Louis XI. Mais sur son lit de mort, celui-ci déclara ou aurait déclaré que pour le repos de son âme, il fallait que son successeur opérât la restitution de la vicomté de Thouars donnée à Jacques de Beaumont, seigneur de Bressuire, ainsi que la principauté de Talmont, donnée à Commynes. Or Louis XI rappelait qu'il s'était engagé à verser à Commynes l'équivalent de 2 000 livres tournois de rente annuelle¹⁸. Et de fait, Commynes non sans s'être battu avec acharnement, perdit son procès contre l'héritier de Louis d'Amboise, Louis II de la Trémoille, mais l'année même où il le perdit, Charles VIII lui consentit à titre de compensation un don exceptionnel de 30 000 livres tournois représentant environ 1 500 livres tournois de rente annuelle. Il est vrai que Commynes prétendait avoir fait, à fonds perdu, de gros investissements, s'élevant à 15 000 livres tournois dans sa principauté de Talmont et sa seigneurie de Château-Gautier¹⁹.

Par ailleurs, Louis XI, quelques mois à peine après le ralliement de Commynes, assura son mariage avec Hélène, l'une des filles de Jean de Jambes (ou de Chambes), chevalier, seigneur de Montsoreau, et de Jeanne Chabot. Une autre fille, Colette, ne devait pas être dépourvue d'attrait puisqu'elle fut la maîtresse en titre de Charles de France, duc de Guyenne, le propre frère de Louis XI.

Après les discussions et négociations d'usage, par un acte du 27 janvier 1473, Jean de Jambes et Jeanne Chabot délaissèrent à Commynes et à Hélène :

- Les château, ville, baronnie, terre et seigneurie d'Argenton en Poitou²⁰,

¹⁷ Vienne, arrondissement de Châtelleraut, canton des Trois-Moutiers.

¹⁸ « Je luy ai promis deux mille livres de rente, il est estranger, est un honneste chevalier et homme de bien et m'a bien servi. Pour ce, je vous prie dictes à Monsieur le dauphin qu'il m'en acquitte et qu'il bailla les dictes II mille livres de rente, car je veille que Talmont soit rendu aux enfants de La Tremoille. Un autre document parle même de 3 000 à 4 000 livres tournois.

¹⁹ AN., 1AP 700 et 1495

²⁰ Aujourd'hui Argenton-Château, Deux-Sèvres, arrondissement de Bressuire, chef-lieu de canton

- Les châteaux, châtelainies, hôtels, terres et seigneuries de la Motte de Compos²¹, la Motte Brisson²², Villentroy²³, Lhérigondeau²⁴, le Beugnon-en-Gâtine²⁵, Vauzelle²⁶, Gourgé²⁷, Pressigny²⁸, La Genais²⁹, Souvigné³⁰, la Vacheresse³¹, la Carie³², le Breuil-Fretier (?), Soutiers³³, Secondigny³⁴, Massais³⁵, le Ruault³⁶ Saint-Georges de-Noisné³⁷ et La touche de Faye.

Toutes ces terres, venaient d'une part de feu Antoine d'Argenton, en son vivant chevalier³⁸, d'autre part de feu noble dame Brunissende d'Argenton, respectivement oncle et mère de la Dame de Montsoreau.

En échange Commynes s'engageait à verser à Jean de Jambes et à sa femme 30 000 écus d'or, à 27 sous 6 deniers tournois l'écu. De fait, Commynes remit aussitôt 20 000 écus. Les 10 000 autres furent versés le même jour par plusieurs grands serviteurs de Louis XI : Pierre d'Oriole, Jean Hébert, Jean Bourré, Gilles Flamangy et Guillaume de Cerizay. Il appartenait bien sûr à Commynes de les rembourser ultérieurement de leurs avances. De toute façon, cet argent venait entièrement du roi, qui fit faire à Commynes un versement de 41 200 livres tournois pour 30 000 écus d'or « pour luy aider à acquérir et achepter de Mgr de Montsoreau sa terre et seigneurie d'Argenton ». Il est vrai que cette terre et toutes ses dépendances étaient estimées valoir non pas 30 000 mais 50 000 écus : dès lors, on peut admettre que la dot d'Hélène de Jambes s'élevait à 20 000 écus. Conformément à l'usage, un douaire était prévu : si Hélène devenait veuve, elle disposerait à titre viager du revenu du tiers de l'ensemble.

Désormais, Commynes, tout en conservant sa signature (« Philippe de Commines ») fut désigné régulièrement par écrit aussi bien qu'oralement comme le seigneur d'Argenton³⁹.

Ajoutons que les terres et seigneuries des Mothes-Coupoux, la Motte Brisson, Sauvigny, Massay et Vaucelles relevaient féodalement de la vicomté de Thouars. À ce titre

²¹ Aujourd'hui Les Mothes-Coupoux, commune de La Chapelle-Saint-Laurent, Deux-Sèvres

²² Même commune

²³ Indre, arrondissement de Châteauroux, canton de Valençay

²⁴ Fief composite réparti entre les communes de Parthenay, Azay-sur-Thouet, et Pompaire, dans les Deux-Sèvres

²⁵ Deux-Sèvres, arrondissement de Niort, canton de Coulonges-sur-l'Autize

²⁶ Commune d'Argenton l'Eglise, Deux-Sèvres, arrondissement de Bressuire

²⁷ Deux-Sèvres, arrondissement de Parthenay, canton de Saint-Loup-Lamairé

²⁸ Deux-Sèvres, arrondissement de Parthenay, canton de Thénezay

²⁹ Ferme de la commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse, Deux-Sèvres

³⁰ Aujourd'hui Sauvigny, ferme commune des Deux-Sèvres

³¹ Commune des Aubiers, Deux-Sèvres, arrondissement de Bressuire

³² Hameau de la commune de Massais, canton d'Argenton-Château

³³ Canton de Mazières -en-Gâtine

³⁴ Arrondissement de Parthenay

³⁵ Canton d'Argenton-Château

³⁶ Commune de Cerçay, Deux-Sèvres, canton d'Argenton-Château

³⁷ Canton de Mazières-en-Gâtine

³⁸ Un être fantasque, déséquilibré, mort lépreux en 1461.

³⁹ Exceptionnels sont les documents où il s'intitule prince de Talmont. Commynes entendit faire d'Argenton-Château un ensemble « ville et château » bien fortifié : les sources nous apprennent qu'en 1477, 1481 et 1482 Louis XI lui versa à chaque fois 1 000 livres tournois « pour luy aider à fortifier la place d'Argenton »

les vicomtes de Thouars avaient droit à une année de revenus de ces terres à chaque changement de vassal (l'hommage était dit lige)⁴⁰.

Naturellement en tant que seigneur d'Argenton, Commynes avait sous lui des vassaux : à la fin du XV^e siècle, Emery de Meulles lui prêta hommage lige à devoir de rachat pour un hôtel qu'il possédait près de Nueil- les-Aubiers⁴¹. Les rapports de Commynes avec ses vassaux furent parfois conflictuels.

Il avait aussi des officiers (capitaines, châtelains, receveurs, procureurs, etc...) qui l'aidaient à gérer et à défendre ses domaines. Par exemple, dans les années 1490, Hardouin de Vendel, seigneur de l'Ebaupinaye, était capitaine d'Argenton.

Ainsi dans les seules limites du Poitou, Commynes se trouvait-il disposer de terres équivalant à un capital d'environ 70 000 écus - soit un revenu annuel de peut-être 4 000 à 4 300 écus- en chiffres ronds 5 700 livres tournois. Or, nous l'avons vu, sa pension était de 6 000 livres tournois (portée plus tard à 7 000), à quoi s'ajoutaient ses gages de sénéchal du Poitou (500 livres tournois) et de capitaine de Poitiers (100 livres tournois) et de Chinon (1 200 livres tournois). Dans les années 1480, avant la mort de Louis XI, Commynes pouvait compter sur un revenu annuel d'au moins 15 000 livres tournois⁴², dont 40 % en provenance de ses terres et 60 % en provenance des finances royales. Tout cela correspondait à une fortune de premier rang. Il est vrai que d'autres favoris du régime, tel Georges de la Trémoille sire de Craon, Antoine de Chabannes, comte de Dammartin et Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy, avaient des revenus du même ordre provenant, dans une proportion comparable, de leurs propres biens et des finances publiques.

L'intéressant ici est que Commynes eut un train de vie ordinaire sensiblement inférieur à ses énormes ressources. Il put ainsi disposer de capitaux qu'il plaça pour partie à l'étranger (dépôt dans une banque florentine, pour le cas où il lui faudrait précipitamment fuir le royaume), pour partie dans des placements maritimes (parts de galère), pour partie dans l'amélioration, de ses domaines, notamment poitevins.

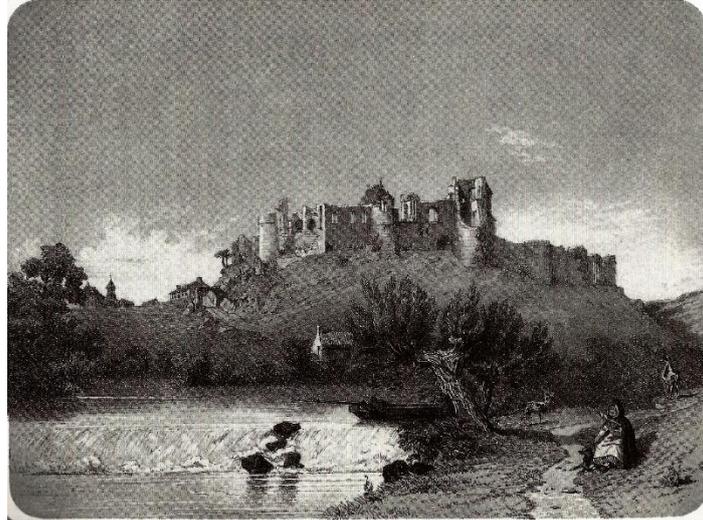
Or peu de temps après la mort de Commynes, sa veuve Hélène de Jambes se vit contester l'ensemble de l'héritage d'Antoine et de Brunissende d'Argenton. Elle plaida avec acharnement et finit par perdre son procès. Son adversaire, Jean de Châtillon, petit fils de Brunissende, demandait la restitution non seulement des biens mais aussi de 43 années de revenus, de 1473 à 1515, soit entre 180 000 et 200 000 livres tournois, ce qui correspondait à des revenus annuels compris entre 4 180 et 4 650 livres tournois. Pour diminuer ce montant, Hélène de Jambes fut amenée à dresser la liste de tous les investissements qu'elle et son mari avaient faits durant ce même laps de temps. La justice royale reconnut sa bonne foi : Il semble qu'elle n'ait dû verser qu'environ 100 000 livres tournois.

⁴⁰ AN., 1AP 1241

⁴¹ J. Salvini, *Le chartrier de la Durbelière*, Poitiers, 1926, p.113

⁴² Car il possédait d'autres biens, ainsi que la seigneurie de Chaillot, près de Paris, donnée par Louis XI en 1474. Un temps Commynes eut le comté de Dreux. Quelques actes le signalent seigneur d'Argenton et comte de Dreux.

S'est heureusement conservée, établie en 1515, la « déclaration des améliorations et réparations faictes et fait faire es domaines et chasteaux, terres et seigneuries d'Argenton et de la Motte-Coppoux avecques leurs appartenances et appendances par noble et puissant seigneur messire Philippe de Commynes, chevalier, en son vivant seigneur desdictz lieux et dame Hélène de Chambes, sa femme, depuis l'an III LXXIII. »⁴³



Château d'Argenton-Château.
Gravure de Thomas Drake dans l'Album vendéen

Les sommes de loin les plus importantes (72 500 livres tournois) furent consacrées au château et à ses dépendances directes :

- un grand corps de maison, dont le coût se serait élevé à 60 000 francs ou livre tournois,
- l'aménagement des caves et surtout des greniers de la « vieille salle », à « mettre les grains de ladictte seigneurie » : 400 livres tournois ;
- la construction de deux cuisines, une salle voûtée, une bouteillerie, un garde-manger et une belle citerne ; 3 000 livres tournois ;
- la nef de la chapelle du château, dédiée à Saint-Georges (couverture d'ardoise, menuiserie et verrières) : 2 000 francs ou livres tournois ;
- Un corps de maison, comprenant à l'étage deux chambres hautes et deux cheminées et au rez-de-chaussée un moulin à bras (pour pouvoir moudre le grain au cas où le château serait assiégé), un pressoir, deux « meutz de pierre » pour mettre la vendange : 500 livres tournois ;
- une belle grange couverte d'ardoises avec quatre portes et une huis, pour « mettre les foings (...) pour la seigneurie » : 1 500 livres tournois ;
- une modeste maison pour le portier 50 livres tournois ;
- la réfection de la grosse tour de la porte d'entrée du château, des tours de l'Horloge et de la fauconnerie (mâchicoulis tout neufs, toiture d'ardoise) : 3 500 francs ou livres tournois ;

⁴³ Documents publiés par Ch. Fierville dans *Documents inédits sur Philipe de Commynes*, Paris 1881, p.180-189

- la construction d'une belle étable (entendons : écurie,) couverte d'ardoise, où l'on entreposait le foin et l'avoine : 600 livres tournois ;
- la réfection des murs de clôture du château : 400 livres tournois ;
- l'étang contre le château pour sa défense, y compris les indemnités d'expropriation et la réparation du pont d'Hautibus : 5 000 livres tournois ;
- près de la rivière et du bourg Giroire, un gardouer (vivier pour mettre le poisson : 100 livres tournois ;

Mais bien d'autres réparations et améliorations affectèrent le même secteur :

- la construction d'une « justice » à 4 piliers de pierre de taille : 160 livres tournois ;
- la réparation de l'auditoire de justice près du château : 100 livres tournois ;
- la réparation de la halle d'Argenton : 100 livres tournois ;
- la réparation de trois ponts (le Pont-Neuf, le pont Cadoré, et le pont de Voultegon), des cinq moulins de Chiron et du Pont-neuf⁴⁴ : 280 livres tournois ;
- la construction du grand corps de maison de Vauzelle avec pressoir⁴⁵ de « mectz » de pierre 600 : livres tournois ;
- des réparations aux métairies du Porteau⁴⁶, du Breuil-Frectier », de la Vacheresse, des Chezaulx, de la Tremblaye⁴⁷, de la Carie et de la Brosse : au moins 540 livres tournois ;

Viennent ensuite les investissements dans le secteur de la Chapelle-Saint-Laurent : Les Mothes-Coppoux et la Motte-Brisson :

- la réfection du grand étang du moulin de la Mothe : 350 livres tournois ;
- la construction de l'étang de l'Olivette : 700 livres tournois plus 200 livres tournois versées aux « bonnes gens du pays » pour l'acquisition du terrain plus 35 livres tournois en 1514 ;
- l'achat et la réparation de la métairie de la Ravarye près du château des Mothes : 200 livres tournois voire 300 livres tournois ;
- des réparations au château des Mothes : 6 500 livres tournois ;
- des réparations à l'étang Briant et à l'étang de Villeneuve : 510 livres tournois ;
- les trois étangs pour la métairie de la Charoulière : 300 livres tournois ;
- la réparation de l'étang vieille dudit lieu de la Mothe : 200 livres tournois ;

⁴⁴ Les deux moulins du Pont-Neuf sont dits « à draps » : on pouvait donc fouler les draps de fabrication locale.

⁴⁵ Les vestiges du pressoir n'ont pas complètement disparu. A proximité une vigne dite « fief Madame », en souvenir dit la tradition d'Hélène de Jambes.

⁴⁶ Commune de Boesse.

⁴⁷ Commune des Aubiers.



La Château des Mothes à La Chapelle-Saint-Laurent

- la construction d'une grange à la Motte-Brisson, belle et spacieuse, « pour loger les grains de la recepte et pour les dixmes et terraiges de la dicte seigneurie » : 200 livres tournois ;
- plus des greniers : là où l'on ne pouvait loger un setier de grain, « on y logeroyt mil sextiers et plus » : 150 livres tournois ;
- l'achat du terrain et la construction d'une grande et spacieuse halle à la Chapelle-Saint-Laurent : 300 livres tournois ;
- grâce à Commynes des foires et des marchés ont eu lieu à la Chapelle-Saint-Laurent, ce qui lui a coûté 800 livres tournois dont 100 pour les merciers venus là, « sans leurs despens » ;
- l'aménagement des garennes des châteaux des Mothes et de la Motte-Brisson (1 000 toises⁴⁸ de fossés, avec le « pleissage » et 12 ou 13 « meurgiers » tout neufs) : 160 livres tournois ;
- Pour le Logis neuf de Sauvigny, « avecques les granges, pressouers, bergeries et aultres choses », il en coûta 400 livres tournois.

Viennent ensuite les réparations aux fours banaux, chaussées, moulins, fourches patibulaires et étables de la seigneurie de Lhérygondeau.

A Parthenay, les vitraux des chapelles d'Argenton dans les églises de Sainte-Croix et des Cordeliers furent réparés : 70 sous tournois⁴⁹ - une bagatelle !

L'aménagement des garennes du Beugnon (« meurgiers » et fossés) coûta 36 livres. 40 livres encore pour la chaussée du même lieu et 60 livres pour refaire dans l'église la litre aux armes des seigneurs d'Argenton et de Lhérygondeau.

⁴⁸ Une toise = un peu moins d'un mètre.

⁴⁹ L'emplacement de ces deux églises est indiqué sur le plan de Parthenay en 1450 qui figure dans le livre de L. Fleuret, *la ville de Parthenay à la fin du Moyen-Age*, Parthenay, 1994, p.16-17

Des investissements eurent aussi lieu à Pressigny (granges, fours, étables, vaisseaux vinaires pour le vignoble du dit lieu) : 206 livres tournois.

À Gourgé, fut édifiée La grange du lieu. Coût : 160 livres tournois, et encore 100 livres tournois pour refaire la charpente après une tempête. 160 livres pour les greniers, 60 livres pour une bergerie et un apprentis. À Gourgé encore, il fut décidé la réfection pour une somme de 5 livres des litres et armoiries aux armes des seigneurs d'Argenton, plus des travaux au moulin et aux chaussées, le tout pour 220 livres tournois.

Ce catalogue appelle plusieurs constatations.

La construction, la réfection, l'aménagement des châteaux et autres résidences nobles représentent de très loin les dépenses les plus importantes : en d'autres termes, c'est le cadre de vie qui primait. Il fallait que les châteaux eussent belle et fière allure, en imposassent à tous, et d'abord au roi s'il acceptait de s'y arrêter. Ce qui importait aussi, c'était le maintien et l'affirmation des droits et privilèges seigneuriaux : gibet et fourches patibulaires, auditoire de justice, garennes, réfection des vitraux et des litres dans les édifices religieux⁵⁰. Mais les investissements de nature proprement économique ne sont pas absents : les moulins (à eau) firent l'objet de multiples travaux ; il y eut autour de la Chapelle-Saint-Laurent toute une politique de création et d'entretien d'étangs ; il fallait prévoir des celliers pour la vendange, des greniers pour le grain, des granges pour le foin, des étables pour le bétail (ovins et bovins). À l'évidence, l'intérêt du seigneur l'emportait. Il s'agissait de maintenir ou de renforcer son autorité, son pouvoir, et d'accroître son profit. Toutefois, lorsque Commynes subventionnait une foire à la Chapelle-Saint-Laurent, y construisait une halle, réparait celle d'Argenton-Château, lorsqu'il restaurait telle ou telle métairie, ses sujets et ses métayers en tiraient aussi bénéfice. Il est clair que Commynes et sa femme voulaient se faire passer pour de bons seigneurs, comme l'indique le passage suivant : « *item*, puis ledit temps (c'est-à-dire entre 1473 et 1515) a este quatre vymaires⁵¹, là où les pouvres mestoyers et subjects ne cueillerent aucune chose et fallut que ledit seigneur et dame leur baillast des grains pour semer et pour leur vivre là où il y a eu de perte plus de mil charges de blé⁵².

Cela dit, Commynes, qui n'était pas un faible, fut un maître très attentif à défendre son bien par tous les moyens.

Bien sûr, l'horizon du seigneur d'Argenton s'étendait bien au-delà de la Gâtine et du Bocage poitevin, bien au-delà du littoral vendéen. En particulier, il ne fut pas insensible au prestige culturel, et peut-être artistique, de l'Italie de la Renaissance. On peut néanmoins l'imaginer passant de longues années à Argenton, en compagnie de son épouse (sinon, pourquoi tous ces travaux ?), inspectant ses terres avec vigilance et efficacité, discutant avec ses sujets, ses métayers, ses receveurs et autres officiers seigneuriaux (car c'était un homme de contact), prenant avec détermination les décisions qui s'imposaient (car il savait ce qu'il voulait). Commynes ne fut pas un simple rentier dans les domaines qui lui étaient échus, il

⁵⁰ On notera que Commynes n'a pas remplacé les armes de la maison d'Argenton par les siennes : c'est du moins ce que dit ce document. En fait on ne peut exclure la présence de ses armes et de celles de son épouse.

⁵¹ Vimaires=intempéries, catastrophes naturelles.

⁵² Voir aussi le poème anonyme composé après la mort du seigneur d'Argenton pour célébrer sa mémoire, selon lequel, entre autres mérites, il maintint une justice rigoureuse sur ses terres en même temps qu'il multipliait les aumônes.

travaillait dans la longue durée, pour lui-même, pour sa femme, pour sa fille unique Jeanne, qui devait devenir en 1504 comtesse de Penthièvre (un beau mariage somme toute)⁵³. On peut estimer au total qu'au fil des ans il s'était enraciné et acclimaté dans le pays. Peut-être malgré tout n'est-il pas si sûr que cela de l'avenir. Il savait fort bien que les fiefs provenant des Amboise ne lui étaient pas définitivement acquis (c'est ce qui se passa aussitôt après la mort de Louis XI) et que même la baronnie d'Argenton demeurait fragile (l'avenir le montra). C'est sans doute pour cela qu'il ne se fit pas enterrer à Argenton, dans sa chapelle Saint-Georges où dans l'église paroissiale Saint-Gilles⁵⁴ mais, curieusement, dans l'église des Grands-Augustins à Paris où il devait reposer avec sa femme et sa fille jusqu'à la Révolution française⁵⁵.

Article extrait de la « Revue d'Histoire du Pays Bressuirais », N°47, année 1998, p. 54-71.

⁵³ La dot prévue était de 18 000 écus. Pour le cas où il y aurait des fils, l'ainé deviendrait comte de Penthièvre, le second sire d'Argenton, le troisième aurait Les Mothes-Copoux.

⁵⁴ Là avaient été enterrés Guy IV d'Argenton en 1418 et Guillaume d'Argenton en 1450.

⁵⁵ Je mets en rapport cette « élection de sépulture » avec un hypothétique réconfort spirituel que tel frère augustin aurait apporté à Commynes lors de son incarcération dans une des tours de la Cité, à Paris. D'une des fenêtres de sa prison, il pouvait, nous dit-il admirer l'intensité du trafic sur la Seine.